

Département fédéral de justice et police DFJP
3003 Berne

Par courrier électronique :
vernehmlassungSBRE@sem.admin.ch

Paudex, le 25 mars 2020
PGB

**Procédure de consultation : modification de la LEI, mise en œuvre du plan d'action
«Gestion intégrée des frontières»**

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance du projet de modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI), tel qu'il a été mis en consultation en décembre 2019 par Mme la Conseillère fédérale Karin Keller-Sutter. Nous vous remercions d'avoir officiellement associé le Centre Patronal à cette consultation et vous adressons notre position comme suit.

Le seul point qui nous fait réagir négativement concerne les obligations imposées aux exploitants d'aérodromes constituant une frontière extérieure Schengen (art. 95a et 122d). Ces dispositions sont contestées par les représentants de l'aviation et des aéroports, qui font valoir qu'ils sont déjà soumis à une procédure d'approbation des plans en vertu de la loi fédérale sur l'aviation, procédure qui, de par les termes mêmes de la loi, «couvre toutes les autorisations requises par le droit fédéral».

Nous partageons la position négative des représentants de l'aviation et des aéroports. Certes, nous comprenons que les contrôles aux frontières nécessitent des aménagements spécifiques, y compris pour loger temporairement des personnes interdites d'entrée ou qui déposent une demande d'asile; mais ces aménagements doivent être discutés avec les exploitants d'aéroports dans un esprit constructif, et non dictés par des instructions légales du SEM sous la menace de lourdes sanctions. En outre, la facturation ou non de la mise à disposition de tels locaux doit pouvoir faire l'objet d'une discussion, surtout si la facturation a été la règle jusqu'ici, et en particulier si de tels locaux occupent une place importante.

Les autres modifications apportées à la LEI n'appellent pas de commentaires de notre part.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce qui précède et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Centre Patronal



Pierre-Gabriel Bieri

Route du Lac 2
1094 Paudex
Case postale 1215
1001 Lausanne
T +41 58 796 33 00
F +41 58 796 33 11
info@centrepatronal.ch

Kapellenstrasse 14
Postfach
3001 Bern
T +41 58 796 99 09
F +41 58 796 99 03
cpbern@centrepatronal.ch